

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1540 Société : 143036

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : C. HERRAT el Housseine

Date de naissance : 21/1/1939

Adresse : 1 RUE AZEMIA 0 Abis Casablanca

Tél. 0522 250273 Total des frais engagés : 12846 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur HAJ GUENNOUN Mohamed

MEDECINE GENERALE

Expert Assermenté - ECHOGRAFIE

96, Rue Waïli Hay Laâyoune Derb Soltan - Casablanca

Tél : C. 05.22.28.99.79 / GSM : 06.61.11.50.10

Cachet du médecin : Date de consultation : 26 DEC/2022

Nom et prénom du malade : C. HERRAT EL HOUSSEIN Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : H.B.P

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca 26/12/2022 Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 


ACCUEIL

30 DEC. 2022
HAKA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26 DEC. 2022	C	-	15000 Dinar	Haj GUENNOUN Mohamed MEDECINE GENERALE Expert Assermentation - ECHOGRAPHIE 88, Rue Walki Hay Laâyoune Dard Soltan - Casablanca Tél: C. 0522.28.99.79 / GSM : 06.61.15.56.19

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE JEMADADA 61, Bd Abderrahim Bouabid Oasis CASABLANCA Tél.: 29.97.49 / 55.99.19	26/12/2022	696, 00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

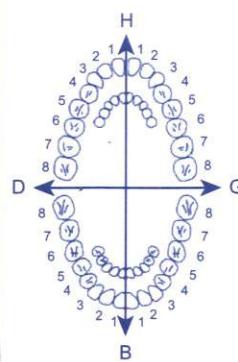
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F	DETERMINATION DU COEFFICIENT			

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Haj GUENNOUN Mohamed

الدكتور الحاج گنون محمد

MEDECINE GENERALE

PHARMACIE JERRADA

EXPERT ASSEMENTÉ , Bd Abderrahim Bouabid

ECHOGRAPHIE

Oasis - CASABLANCA

Tél.: 23.54.49 / 99.05.18

الطب العام

خبير ملحف

الفحص بالصدى

Casablanca, le : 26 DEC. 2022 الدار البيضاء في

FICHERAT EL HAUSSAIN

3 x 232.42 Xatral 10



696.00

4 injections (03 mois)

Docteur Haj GUENNOUN Mohamed
MEDECINE GENERALE

Expert Assessment - ECHOGRAPHIE
96, Rue Walili Hay Laâyoune Derb Soltan - Casablanca
Tél.: C. 05.22.28.99.79 / GSM : 06.61.15.56.19

PHARMACIE JERRADA
61 Bd Abderrahim Bouabid
Oasis - CASABLANCA
Tél.: 23.54.49 / 99.05.18

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain sebat Casablanca

XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 232,00 DH

6 116001 081301

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain sebat Casablanca

XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 232,00 DH

6 116001 081301

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain sebat Casablanca

XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 232,00 DH

6 116001 081301

96 - زنقة وليلي - حي العيون - درب السنطان - الدار البيضاء

96, Rue Walili - Hay Laâyoune Derb Soltan - Casablanca
Tél. : C. : 05.22.28.99.79 / D. : 05.22.61.85.40 - GSM : 06.61.15.56.19